



Le 12 avril 2023

## **Communiqué du Regroupement des Entreprises de micro-crèches / R.E.Mi au Ministre des Solidarités Jean Christophe Combe.**

Le Ministre des solidarités a dévoilé ce mardi 11 avril, le rapport commandé à l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) dans lequel s'étaient impliquées les micro-crèches indépendantes du REMi en partageant massivement les questionnaires auprès des directions, professionnels et parents - dans une volonté d'agir conjointement avec les pouvoirs publics ou directement par le biais de visites chez certains de nos adhérents.

Ce rapport, à la fois sévère et juste met en lumière l'hétérogénéité des pratiques du point de vue de la qualité, force étant de constater que cette **qualité**, que nous avons à nouveau placé au centre de nos préoccupations lors de notre intervention du 21 mars 2023, est aujourd'hui -enfin- dans la lumière.

Ce rapport aura révélé notamment ce pourquoi nous avons plaidé en septembre dernier :

- Un plus grand nombre de place en formations, un contenu plus dense et plus pointu des formations (recommandations 14, 15, 16, 17)
- Des moyens de contrôle plus importants pour les PMI (recommandation 30, 32, 36, 39)
- Des outils de mesure commun de la qualité permettant l'amélioration continue.

### **Sur certains aspects, les micro-crèches tirent leur épingle du jeu.**

[Il ressort de l'analyse des questionnaires que des directeurs répondants déclarent un taux d'encadrement réalisé supérieur au taux d'encadrement requis, ceci est signalé plus fréquemment en micro-crèche...] cohérents avec l'analyse établie par le REMi en septembre 2022 - 87% des micro-crèches du REMi pratiquent un taux d'encadrement de 1/5 et la majorité 62% pratiquent le 1 pour 4 (recommandation 4)

### **Mais nous sommes conscients que cela n'est pas suffisant, et de notre responsabilité en tant que Regroupement d'accompagner plus loin nos gestionnaires adhérents.**

- Vers plus de temps sans enfants pour former les professionnels de manière plus structurée et en présentiel, pour l'analyse des pratiques, pour le développement des projets.
- Vers un meilleur repérage des pratiques maltraitantes et la libération de la parole en créant des espaces sécurisants pour les professionnels témoins de situations alarmantes
- Une meilleure prise en compte des besoins des adultes : salle de pause, matériels ergonomiques adaptés aux adultes.

**Les Micro-crèches privées adhérentes du R.E.Mi saluent le travail effectué par l'IGAS à travers cette mise en lumière et dans la nécessité de faire évoluer le secteur de la Petite Enfance. Nous soutenons et approuvons ces recommandations.**

Nous, adhérents, gestionnaires de Micro-crèches privées indépendantes militons au sein de nos structures et œuvrons au quotidien pour un accueil de proximité et de qualité.

Cela se traduit par de multiples points déjà mis en place en amont de ce rapport comme un taux d'encadrement supérieur à la réglementation en vigueur, des moyens importants dans la formation continue de nos équipes (y compris pour la VAE), des temps de réunions et d'analyse des pratiques professionnelles très régulières etc.

Nous entreprenons une dynamique de réflexion continue autour de nos valeurs humaines, de nos pratiques professionnelles car nous sommes convaincus qu'en offrant des services de qualité, nous contribuons à l'épanouissement et au bien-être des enfants, de leur famille et de nos équipes.

A ce titre **nous réaffirmons que le modèle des micro-crèches garantit un meilleur équilibre au quotidien dans l'accueil des jeunes enfants** ; connaissance affinée de leurs rythmes et besoins, échanges constructifs avec les familles ainsi que la mise en avant des compétences des professionnels (Cf les études Pierre Moisset).

Il est important de souligner que nous avons anticipé de nombreuses recommandations du rapport en mettant en place des pratiques qui dépassent les exigences réglementaires.

66 % des gestionnaires du R.E.Mi proviennent du monde de la petite enfance et en sont venus à créer leur entreprise pour justement une meilleure maîtrise des dérives existantes aussi bien en structures publiques, associatives que privées dans lesquelles ils ont pu travailler précédemment.

En conclusion, **nous sommes pleinement conscients de l'ampleur et de la complexité de la tâche à accomplir**. En nous appuyant sur la Charte du R.E.Mi, tout en exprimant notre volonté de la faire évoluer. Nous sommes déterminés à ce que le R.E.Mi devienne un acteur majeur de cette transformation. Nous espérons que ce rapport marquera un tournant significatif dans un secteur en difficulté, car **tous les enfants méritent les meilleures conditions d'accueil possibles**, quel que soit leur mode de prise en charge.

Notre proximité avec les familles, les enfants et nos équipes renforce notre détermination à poursuivre notre engagement en faveur de la qualité.

**Contact presse : Salim BOUAKAZ - [presidence@remi-aso.fr](mailto:presidence@remi-aso.fr) - 06 24 19 09 23**

---

**A propos du R.E.Mi :**

*Le R.E.Mi est un Regroupement d'Entreprises de Micro-crèches lancé le 19 mars 2020 sur les bases d'un groupe de gestionnaires partageant autour de leur activité. Suite à la crise du Coronavirus, et face au manque de soutien des différentes administrations, le R.E.Mi lance ses premières actions et réunit en quelques jours plusieurs centaines de micro-crèches. A ce jour le R.E.Mi représente 280 gestionnaires de Micro-crèches, 640 Micro-crèches, 11502 enfants et 2880 Salariés.*